



Préavis municipal n° 02 / 2026

Concernant l'acquisition de véhicules pour le service des espaces publics, pour un montant total de CHF 129'000.-

Rapport de la COFIN

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances dans le cadre du préavis 02/ 2026 s'est réunie le 19 janvier 2026 de 19h30 à 22h30 et s'est constituée comme suit :

			Présences
			19h30 à 22h30
Président	Volet Philippe	PLR	X
Vice-président/Rapporteur	Singarella Giuseppe	PS	X
Membres	Vienet Pascal	UCBSL	X
	Gréverath Pascal	ELU	X
	Jolivat-Zwyssig Isabelle	PLR	X
	Nanchen Bertrand	PLR	X
	Perrelet Michèle	UCBSL	Excusée
	Salanon Alain	LES VERTS	X
	Zimmermann Yann	PLR	X

Ont participé à cette séance (hors délibérations et votes) : M. Jean-Marc Nicolet, Municipal en charge des espaces publics et M. Stéphane Roulet, Chef du Service des finances.

Les membres de la COFIN les remercient pour leur collaboration et les explications fournies.

Préambule

Le soussigné de droite a participé à la séance de la commission ad 'hoc qui s'est tenue le mercredi 14 janvier 2025 à la salle du Léman à St-Léger. Le rapport de ladite commission reprenant le détail des participants à cette séance, ces éléments ne sont donc pas repris dans le présent rapport.

Présentation

Le présent préavis demande l'octroi d'un crédit de CHF 129'000 pour le remplacement de deux véhicules dont la longévité est menacée à terme en raison d'une corrosion importante et de pannes récurrentes. Selon le carrossier, ces véhicules ne passeront pas le prochain contrôle technique prévu en 2027.



Le premier véhicule, une Citroën Jumper, acquis en 2009 pour un montant de CHF 25'000, totalise aujourd’hui 100'000 km, soit environ 6'250 km par an. Il a engendré des frais de réparation s’éllevant à CHF 28'900 en 16 ans, sans compter l’entretien courant et les services effectués par le personnel communal.

Afin de remplacer ce véhicule, il est proposé d’acquérir un Isuzu D-Max N60 pour un montant de CHF 47'900. Ce modèle s’avère être le choix le plus judicieux. De par son gabarit, ses performances, sa polyvalence et son excellent rapport qualité-prix. Il correspond en tous points aux besoins d’utilisation du service communal. De plus, le concessionnaire est sur la commune.

Le deuxième véhicule, également une Citroën, acheté en 2013 pour CHF 41'000, affiche aujourd’hui au compteur environ 90'000 km, soit une moyenne de 8'200 km par an. Ce véhicule a occasionné CHF 33'900 de frais de réparation en 12 ans et présente, outre une forte corrosion, des pannes récurrentes.

Après une étude comparative, le seul modèle répondant aux exigences du cahier des charges est le VW Crafter 4x4, équipé, comme le véhicule actuel, d’une plaque élévatrice. Le coût total de ce remplacement s’élève à CHF 80'912.70.

Compte tenu du faible kilométrage des véhicules à remplacer, leur substitution par des véhicules électriques pourrait, à première vue, constituer une alternative pertinente. Toutefois, s’agissant de véhicules utilitaires soumis à de fortes sollicitations et à des charges importantes, le poids des batteries ainsi que leur autonomie représentent aujourd’hui davantage une contrainte qu’un réel avantage. Cette option reste donc à réévaluer à la lumière de l’évolution de l’offre pour des véhicules utilitaires et des progrès en matière de fiabilité.

Questions :

Q. Bien qu’un montant de CHF 154'290 soit inscrit au plan d’investissement 2026, le budget 2026 (poste 44 100 315 00) ne fait apparaître que CHF 63'000 pour le remplacement de véhicules. Par ailleurs, la liste de suivi des véhicules, au 14 janvier 26, indique que les deux véhicules concernés par ce préavis sont « en fin de course ». Pour quelle raison n’ont-ils pas été intégrés explicitement au budget 2026 ?

R. Le plan d’investissement intègre une estimation globale et pluriannuelle des besoins, tandis que le budget annuel ne retient que les dépenses prioritaires, dont le montant ne dépasse pas CHF 50 000. Pour les dépenses supérieures à ce seuil, le préavis permet d’amortir la charge sur plusieurs années : dans notre cas, sur une période de dix ans.

Q. Il est indiqué dans le préavis que le financement de cette dépense sera assuré par la trésorerie courante. Cela signifie-t-il qu’aucun emprunt ne sera nécessaire ?

R. Oui. Le financement sera intégralement couvert par la trésorerie courante, sans recours à l’emprunt.

Q. L’acquisition de deux véhicules est-elle réellement nécessaire ? L’achat d’un seul véhicule capable de couvrir l’ensemble des besoins et des tâches ne serait-il pas envisageable ?

R. Les deux véhicules présentent des caractéristiques techniques complémentaires, spécifiquement adaptées aux missions à réaliser : l’un, de petit gabarit et polyvalent, assure



la maniabilité en environnement restreint ; l'autre, un 4x4 équipé d'une plaque élévatrice, répond aux besoins d'intervention en terrain difficile. Au regard de leurs spécificités respectives et de leur utilisation simultanée, la disponibilité de deux véhicules est indispensable à la bonne réalisation des missions.

Q. Étant donné le parc de véhicules actuel, le remplacement de ces deux véhicules est-il vraiment indispensable ? Ne pourrait-on pas satisfaire ces besoins avec d'autres véhicules déjà disponibles dans notre flotte ? Pourriez-vous également nous préciser combien de véhicules équipés de plaques élévatrices possédon -nous ?

R. Étant donné le parc de véhicules actuel du Service des Espaces Publics (SEP), le remplacement des deux véhicules est justifié par plusieurs facteurs. Bien que le nombre total de véhicules et machines puisse sembler élevé, il est important de considérer que 25 collaborateurs des secteurs voirie, routes, espaces verts et gestion des déchets sont quotidiennement actifs sur le terrain, couvrant une commune de près de 30 km². Cela génère des besoins variés en transports, déplacements et machines adaptées aux différentes missions.

La liste des véhicules inclut une gamme complète indispensable au bon fonctionnement du SEP, allant du camion Unimog aux transporteurs mi-lourds, en passant par divers types de tracteurs, balayeuses, tondeuses, élévateurs, nacelles et pelles-rétro, sans oublier les camionnettes multi-fonctions de différentes tailles. Les deux véhicules à remplacer en 2026 font partie de cette variété essentielle pour répondre efficacement aux missions des services de voirie, des espaces verts et de la gestion des déchets.

Concernant le nombre de véhicules équipés de plaques élévatrices, le SEP possède actuellement deux camionnettes de ce type. L'une d'elles, le Citroën Jumper, est proposée pour être remplacée par un VW Crafter 4x4 à plaque élévatrice. Ces véhicules sont utilisés quotidiennement pour transporter des éléments lourds et encombrants, réduisant ainsi le risque de problèmes de dos et de potentielles restrictions de travail pour les collaborateurs. Cette utilisation fréquente justifie leur renouvellement afin de maintenir l'efficacité et la sécurité des opérations.

Q. Suite à la fusion de nos deux villages, nous pouvions raisonnablement nous attendre à une diminution du nombre de véhicules communaux. Or, cela ne semble pas être le cas. Pour quelle raison ?

R. Le nombre de véhicules n'a pas diminué en raison de l'étendue actuelle de notre commune fusionnée et des fonctions spécifiques de chaque véhicule. Chacun est affecté à un usage précis, avec un conducteur attitré, ce qui rend l'ensemble du parc nécessaire au bon fonctionnement des services communaux.

Q. Il est prévu de revendre les véhicules en fin de vie, dispose-t-on d'un ordre de grandeur concernant le produit de cette vente ?

R. La valeur résiduelle concernerait principalement la plaque élévatrice du Citroën de 2013, dont le prix de revente pourrait se situer entre CHF 5'000 et CHF 10'000.



Analyse

Compte tenu de l'état des véhicules concernés, de la diminution de leur fiabilité et des coûts de réparation, leur remplacement à terme est pleinement justifié. Cependant, certains membres de la commission des finances estiment qu'il devrait être possible de conserver ces véhicules jusqu'au prochain contrôle technique prévu dans environ deux ans.

Bien que le tableau présenté lors de l'étude du préavis fournit des informations utiles, afin d'améliorer la gestion de la flotte de véhicules, il pourrait être enrichi en incluant les différentes remorques disponibles, ainsi que des détails supplémentaires tels que les fonctions spécifiques, les affectations, les caractéristiques principales et les numéros de plaques de chaque véhicule.

La Commission s'interroge également sur l'adéquation entre le nombre de véhicules et leur utilisation effective : tous les véhicules sont-ils réellement indispensables ou certains sont-ils sous-utilisés ?

En conséquence, la Commission des finances invite la COGEST à réaliser une analyse globale de la flotte afin d'optimiser sa taille et son organisation en fonction des besoins réels.

Conclusions

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la Commission des finances, après délibération des membres présent, et par un vote de 4 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention, n'est pas parvenue à se positionner sur les conclusions de la Municipalité, comme suit :

**Le conseil communal de Blonay – Saint-Légier
décide**

- d'autoriser la Municipalité à acquérir les véhicules tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 129'000.-

Blonay - St-Légier, le 27 janvier 2026

Pour la Commission

Le Président

Philippe Volet

Le Rapporteur

Giuseppe Singarella